

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-3113

présenté par  
M. Rodwell**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité  
Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Accès et retour à l'emploi	0	0	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	0	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0	0
Soutien des ministères sociaux <i>dont titre 2</i>	0	112 000 000	112 000 000
<b>TOTAUX</b>	0	112 000 000	112 000 000
<b>SOLDE</b>		-112 000 000	-112 000 000

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à instaurer un troisième jour de carence dans la fonction publique et à en tirer les conséquences budgétaires.

Cette mesure pour poursuit un triple objectif de réduction de la dépense publique, d'amélioration de la qualité du service public et d'équité.

Face à l'impératif de réduction du déficit public, qui constitue à juste titre une priorité du gouvernement, cette mesure vise à réduire efficacement et durablement la dépense publique. L'article 115 de la loi de finances pour 2018 a réintroduit un jour de carence dans la fonction publique. Selon la Revue de dépenses relative à la réduction des absences dans la fonction publique publiée par l'IGF-IGAS en juillet 2024, cette mesure a rempli son objectif de réduction des arrêts de courte durée et a représenté des économies budgétaires de 134 Md€ en 2023 pour le budget de l'État. Au-delà de la fonction publique d'Etat, l'évaluation préalable à la réinstauration du jour de carence dans la fonction publique par la loi de finances pour 2018 estimait l'économie liée à la réinstauration d'un jour de carence à 100 M€ pour le budget des collectivités territoriales, 50 M€ pour le budget de la sécurité sociale et 13 M€ pour le budget des opérateurs. Le total des économies réalisées sur le périmètre des trois fonctions publiques s'élèverait ainsi à près de 300 M€ par an.

Selon ce même rapport, les dernières estimations d'économies budgétaires réalisées par la direction du budget pour l'instauration de jours de carence supplémentaires s'élevaient à 112 M€ pour le budget de l'État (FPE et opérateurs) et 289 M€ toute fonction publique avec le passage à trois jours de carence.

Cet amendement de crédit vise ainsi à traduire cette économie budgétaire de 112 M€, liée à l'application de cette mesure sur le périmètre de la fonction publique d'Etat.

Par convention, cette baisse de crédits est imputée sur l'action 20 "Personnels mettant en oeuvre les politiques de l'emploi et de la formation professionnelle" du programme 155 – "Soutien des ministères sociaux" de la mission "Travail, emploi et administration des ministères sociaux", à hauteur de 112 millions d'euros en autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP). Il est précisé que les crédits ainsi minorés (112 millions d'euros) sont des crédits de Titre 2 (dépenses de personnel).

Il ne s'agit toutefois pas de remettre en cause les mesures financées par cette action en 2025. L'économie réalisée grâce à cet amendement a en effet vocation à être répartie sur l'ensemble des missions du budget de l'État.